

Nombre de Membres  
en exercice : 9

Présents (es) à la  
séance : 6

Pouvoir : 0

Date de la  
convocation :  
15 Mai 2025

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – SAINT-REMY

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE VINGT ET UN MAI à 11H00.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, qui procède à l'appel nominal.

**Etaient présentes :** Mmes Florence PLISSONNIER, Pascale BARBIER, Pascale DESRAY, Andrée Marie PEUTIN, Claude CHANUT, Bénédicte PINSONNEAUX

**Etaient absent (tes) :** Mme Marie-Thérèse LYOTHIER, Mme Elise MARTIN. Monsieur Jean Baptiste GOUYON

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**Objet : BUDGET ANNEXE « Résidence Louis Aragon » - Décision Modificative n°1**

### Exposé :

La décision modificative n°1 se justifie par une nécessité de rembourser dès cette année les premières échéances du prêt qui sera contracté pour la réhabilitation du bâtiment de la résidence Louis Aragon.

Cela a pour effet de devoir aménager les crédits nécessaires en dépense des sections de fonctionnement, au chapitre 66 et, d'investissement au chapitre 16.

De même, des crédits sont régularisés en recettes de fonctionnement sur les revenus des immeubles (chapitre 75) et en dépenses de fonctionnement pour la ligne autres charges courantes (chapitre 65).

L'équilibre des deux sections est assuré par un ajustement du virement de la section de fonctionnement (chapitre 023) à la section d'investissement (chapitre 021).

### Visa :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les crédits ouverts au budget primitif 2025 et par décision modificative n°1 de la Résidence Louis Aragon ,

Vu l'exposé des motifs ci-dessus.

### Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- AUTORISE les modifications de crédits budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement conformément aux annexes jointes.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER

  
Présidente du CCAS  
Maire



REÇU EN PREFECTURE  
Le 23/05/2025

Application agréée E-legalite.com

78 DF-071-26710578-2625055-DFI 66 01